



# AVIS DE VACANCES DE POSTES DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SAISONNIERS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes recrute  
100 sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour la saison estivale 2023

*Les postes sont à pourvoir pour une durée de deux mois (durée minimale de l'engagement 1 mois).*

## ■ Missions

Le renforcement pendant la saison estivale des gardes urbaines des Centres d'Incendie et de Secours pendant la saison estivale.

## ■ Profil du candidat

Les postes sont ouverts aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- Âgés de 18 ans révolus au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- Être sapeur-pompier volontaire en activité,
- Être titulaire d'un grade de sapeur à sous-officier,
- Être titulaire au minimum de la formation initiale S.P.V.
- Les candidats devront être en possession d'un « pass sanitaire et/ou vaccinal actualisé » avec un schéma vaccinal complet ou tout autre dispositif légal en vigueur au moment de l'exercice en qualité de saisonnier,
- Apte médicalement.

## ■ Compétences souhaitées

- Être à jour des formations de maintien des acquis.
- Le permis poids lourd et les formations COD1, COD2 et FDF1 sont appréciées.

## ■ Affectation :

Les agents seront répartis au sein des différentes compagnies.

*L'habillement sera pris en compte par le S.D.I.S. 06*

*Le S.D.I.S. 06 proposera des hébergements et une formation FDF 1.*

## LES DATES à retenir

A pourvoir : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023

Date limite de réception des dossiers : 31 mars 2023

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site internet du SDIS06 : <https://www.sdis06.fr>

*Pour tous renseignements relatifs aux missions, à l'indemnisation ou autres avantages, vous pouvez contacter le service du développement du volontariat au 04.93.22.76.15 ou par mail : [sdv@sdis06.fr](mailto:sdv@sdis06.fr)*

## Comment POSTULER?

Le dossier complet devra être transmis avant le  
31 mars 2023 à l'adresse suivante :

Par voie postale :

Monsieur le directeur départemental  
des services d'Incendie et de Secours

140 av. Maréchal de Lattre de Tassigny CS90099  
06273 Villeneuve Loubet Cedex

Par mail : [sdv@sdis06.fr](mailto:sdv@sdis06.fr)



# DOSSIER DE CANDIDATURE DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SAISONNIERS

---

## Identité

NOM : .....

Prénom : .....

Sexe :  M  F

Date de naissance : .....

Adresse complète: .....

CP : ..... Ville : .....

Tel (fixe ou portable): .....

Email : .....

## Disponibilités (durée minimale de 1 mois)

Du : ..... au : .....

Avez-vous déjà été SPV saisonnier dans le S.D.I.S 06? : .....

Si oui, préciser la précédente affectation: .....

Avez-vous une préférence d'affectation? : .....

**SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**

Actuellement S.P.V. en activité dans le S.D.I.S. (Département): .....

Grade : ..... Matricule: .....

Je soussigné(e), Mme / M .....  
.....

Certifie l'exactitude des renseignements mentionnés dans ce document.

Fait à : ..... le : .....

Signature :

## Compétences

Equipier :  SUAP  PBE  INC  SR

Chef d'équipe

Chef d'agrès 1 équipe:  SUAP  PBE  SR

Chef d'agrès tout engin

FDF 1

FDF 2

Permis PL

COD 1

COD 2

Autres : .....

## Pièces à joindre au dossier

- Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'intéressé(e),
- La charte nationale du sapeur-pompier dûment datée et signée après lecture,
- Copie de l'attestation de sécurité sociale en cours de validité,
- Copie de la carte nationale d'identité ou carte de séjour en cours de validité pour les étrangers,
- Pour les ressortissants étrangers la copie de l'extrait de naissance,
- Copie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté ou un état des services militaires,
- Une photo d'identité récente de l'intéressé(e),
- Arrêté(s) ou attestation(s) des services effectués en qualité de S.P.V. dans un autre département,
- Copies de vos diplômes et de vos qualifications en qualité de sapeur-pompier,
- Copie du permis de conduire,
- Certificat médical d'aptitude aux fonctions de SPV de votre SDIS,
- Les candidats devront être en possession d'un « pass sanitaire et/ou vaccinal actualisé » avec un schéma vaccinal complet ou tout autre dispositif légal en vigueur au moment de l'exercice en qualité de saisonnier,
- Autorisation de votre autorité territoriale pour souscrire un engagement SPV saisonnier au SDIS 06,
- Attestation d'appartenance à la fédération Nationale des SP de France signée par votre union départementale.

## Comment et où renvoyer son dossier ?

*Le dossier complet devra être transmis avant le 31 mars 2023*

Par voie postale :

Par mail (avec les scans de l'ensemble des pièces du dossier en PJ sans dépasser 3Mo) :

[sdv@sdis06.fr](mailto:sdv@sdis06.fr)

Monsieur le directeur départemental  
des services d'Incendie et de Secours

Groupement Fonctionnel des Ressources Humaines  
et du Développement du Volontariat

140 av. Maréchal de Lattre de Tassigny CS90099  
06273 Villeneuve Loubet Cedex